

Projet de centrale agrivoltaïque Commune de Mailhac-sur-Benaize (87)

15/06/2026

Présentation Comité Projet – Loi APER



INTRODUCTION – Comité de projet

Suivant les dispositions prévues au décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie, MEXENS organise le comité de projet.

Les sujets abordés dans ce comité :

« Art. R. 211-10.-Le porteur de projet présente au comité de projet :

1. *Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;*
2. *En outre, pour les projets d'installations mentionnées aux 1° à 6° de l'article R. 211-6 :*
 - a. *Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;*
 - b. *Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;*
 - c. *Les options de raccordement envisagées »*

Les informations dans le dossier sont les informations dont dispose le porteur de projet à date.

Si des informations venaient à évoluer entre l'envoi de ce dossier et la tenue du comité, le porteur de projet en informera les participants.

Le bilan de la réunion sera rendu public. Un exemplaire imprimé sera mis à disposition en mairie et disponible électroniquement par mail à toute personne qui en ferait la demande. Il sera également envoyé aux invités du comité.

SOMMAIRE

01. Mexens, acteur avéré de la transition énergétique

02. Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize



Agir localement, impacter globalement

Mexens déploie son savoir-faire en France, mais aussi en Inde, aux Pays-Bas, en Espagne et au-delà.

Notre force ? Adapter notre excellence technique aux réalités locales.

Le groupe produit l'équivalent de la consommation électrique locale de plus d' 1 400 000 personnes*

* Source AIEA / ADEME

326M€

Chiffre d'affaires en 2025

800MWc

Puissance photovoltaïque en exploitation

53GWh

Production de biométhane

118MW

Puissance éolienne en exploitation

330

Collaborateurs

Acteur incontournable de la transition énergétique



+ 290 collaborateurs

- ✓ 43 collaborateurs en 2017
- ✓ Le nombre de collaborateurs a **quadruplé en 5 ans**



**Une présence
à l'international**



JLTM ENERGY INDIA



**TECHNIQUE SOLAIRE
ANTILLES**



PAYS-BAS



ESPAGNE



**240 M€ de Chiffre
d'Affaires en 2024**

- ✓ **Groupe bénéficiaire** depuis sa création
- ✓ CA en croissance chaque année



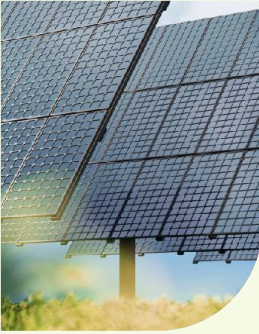
Nos partenaires

Des levées de fonds pour le
financement des projets :

- **133 millions d'euros** en 2021
- **170 millions d'euros** en 2022
- **114 millions d'euros** en 2023
- **224 millions d'euros** en 2024



100% énergies renouvelables



DEVELOPPEMENT

FINANCEMENT

EXPLOITATION
ET MAINTENANCE

ETUDES
ET CONCEPTION

CONSTRUCTION

DÉMANTÈLEMENT

TECHNIQUE
SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

mexens | Plus que
de l'énergie

Avec une présence sur toute la chaîne de valeur de ses
projets, Mexens est un **opérateur multi-énergies intégré** !

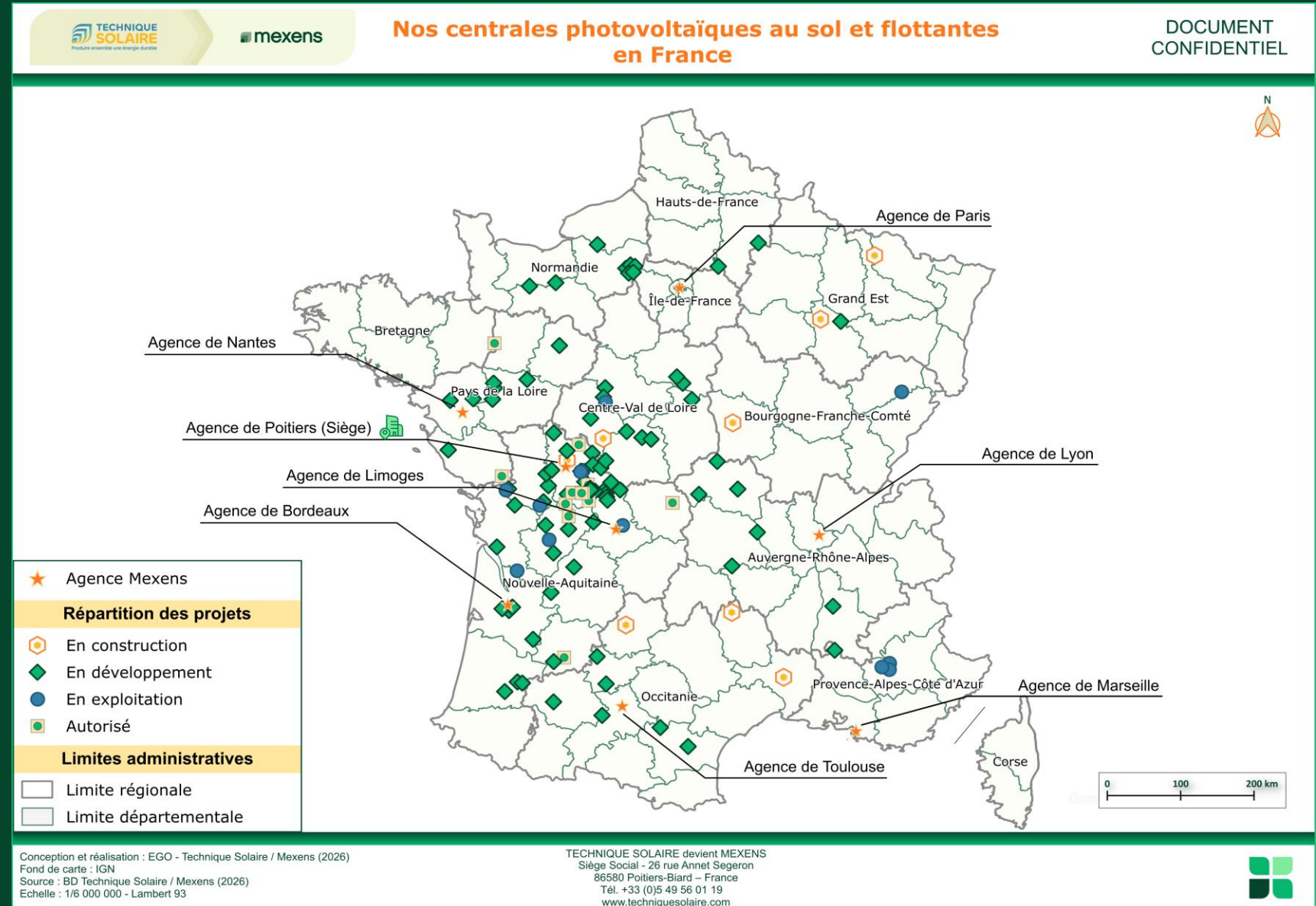
Focus sur les projets sol et flottants

12 projets au sol en exploitation
66 MWc

8 projets au sol en construction
95 MWc

13 projets au sol autorisés
182 MWc

137 projets sol & flottants en développement
1 794 MWc



Quelques exemples de projets agrivoltaïques



4,5
MWc



4,1
MWc



3,1
MWc



SOMMAIRE

01. Mexens, acteur avéré de la transition énergétique

02. Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize



Le projet de M. MAZERAS

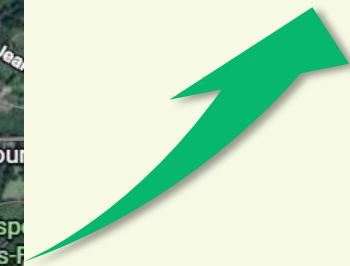
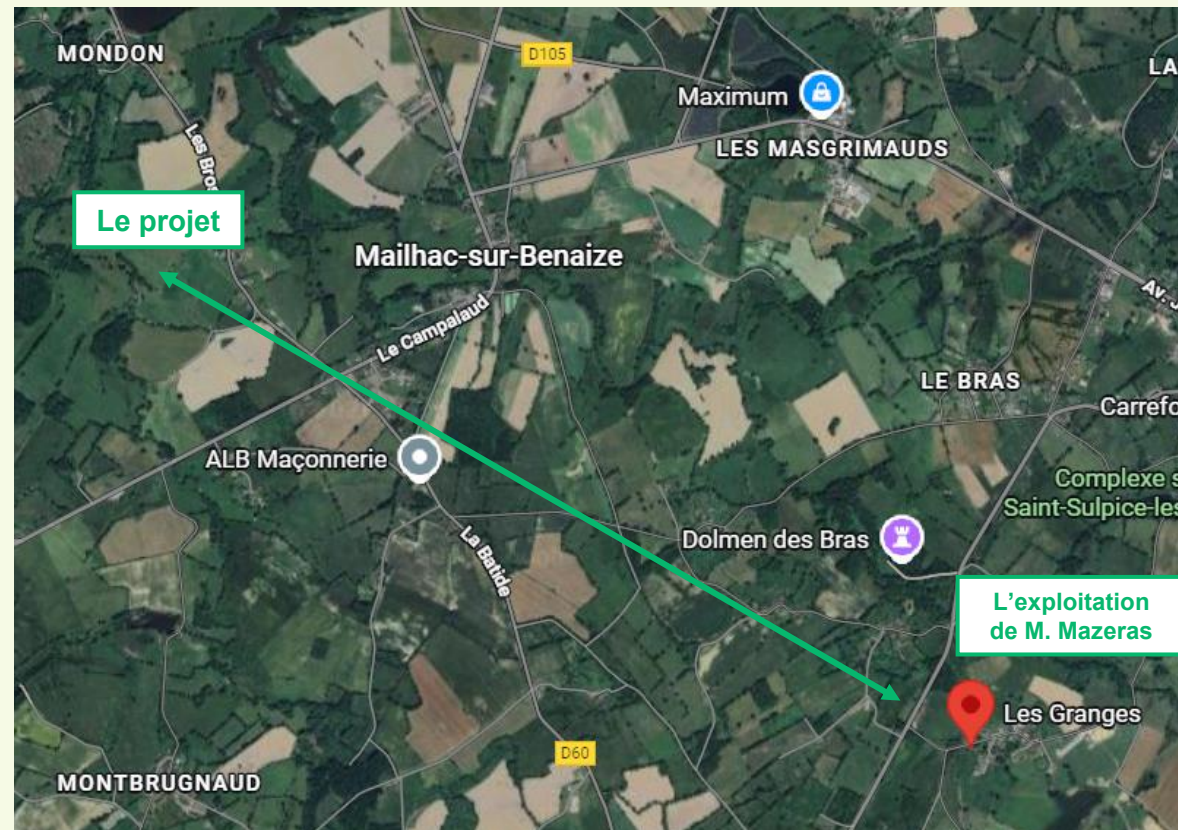
Philosophie et motivations du projet

LES GRANGES
87160 SAINT-SULPICE-LES-
FEUILLES



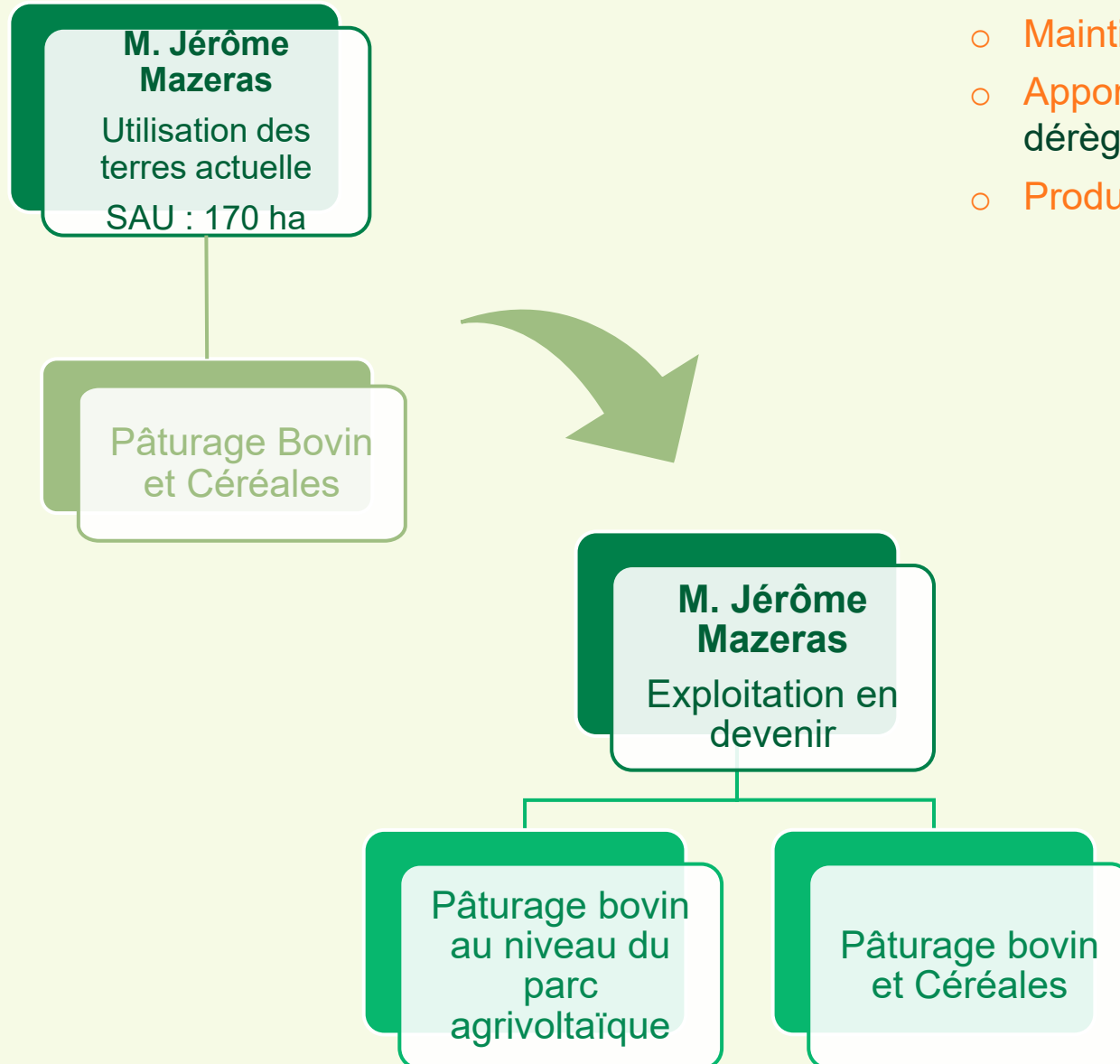
Propriétaire et exploitant actuel : M. MAZERAS

- Début de l'activité agricole de 2003
- Reprise de l'exploitation familiale en 2014
- SAU : 170 ha
- Exploitation à 3km à vol d'oiseau du projet
- Elevage bovin viande ; fourrage ; grandes cultures



Le projet de M. MAZERAS

Philosophie et motivations du projet



L'agrivoltaïsme crée des **synergies entre la production agricole et la production photovoltaïque.**

- **Maintien d'une activité agricole** principale sur la parcelle ;
- **Apport d'ombrage** aux animaux et à la prairie (adaptation au dérèglement climatique, amélioration du bien-être animal) ;
- **Production d'énergie** à faible impact carbone

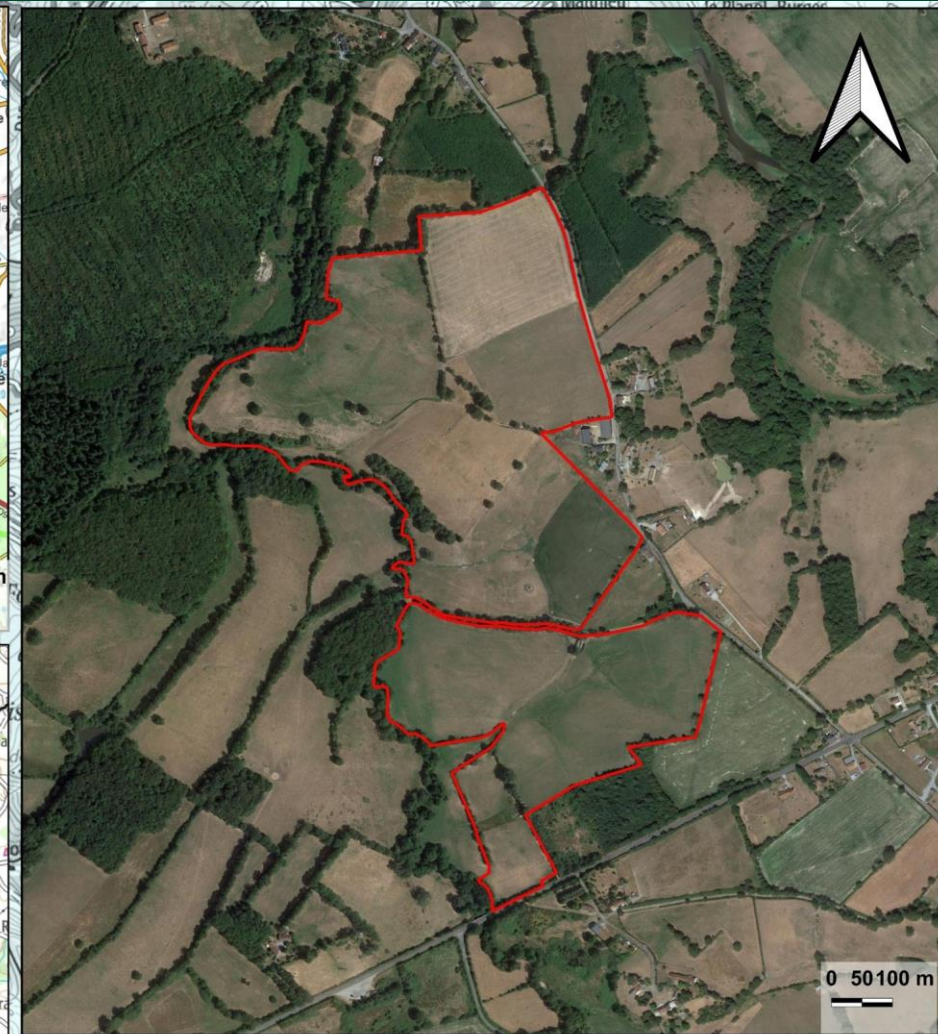
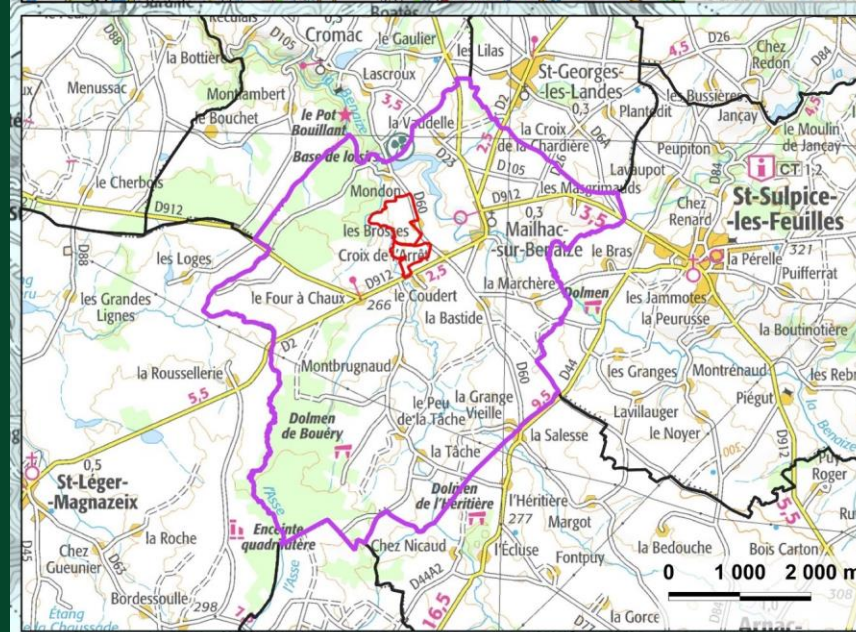
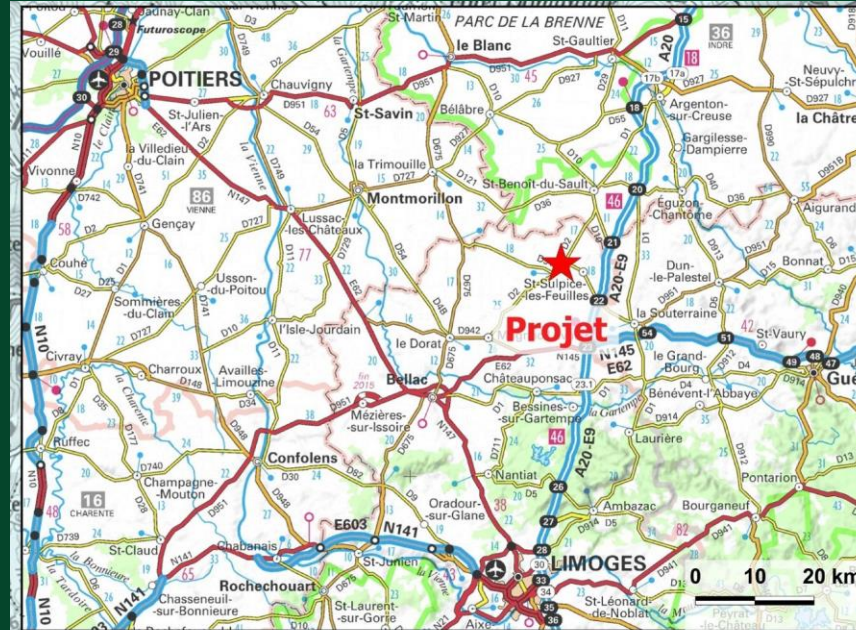
Objectifs et bénéfices du projet de M. MAZERAS:

- Pérennisation de l'activité d'élevage
- Diversification pour contrer les aléas de productions subis ces dernières années
- Amélioration des conditions de vie des animaux -> bien être animal

Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Localisation

- Commune de Mailhac-sur-Benaize
- Communauté de communes Haut Limousin en Marche
- Département : Haute Vienne
- Zone d'étude : 40 ha



Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Limites communales
- Limites communales de Mailhac-sur-Benaize

Sources : Fond cartographique : BD ORTHO IGN, SCAN 1000 et SCAN 100 IGN

Références client :

TECHNIQUE SOLAIRE
Produire ensemble une énergie durable

Date de réalisation :
Mai 2025

SOLER IDE
GROUPE VERTICAL SEA

Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Résultats de l'étude d'impact – Milieux humides

Etude d'impact :

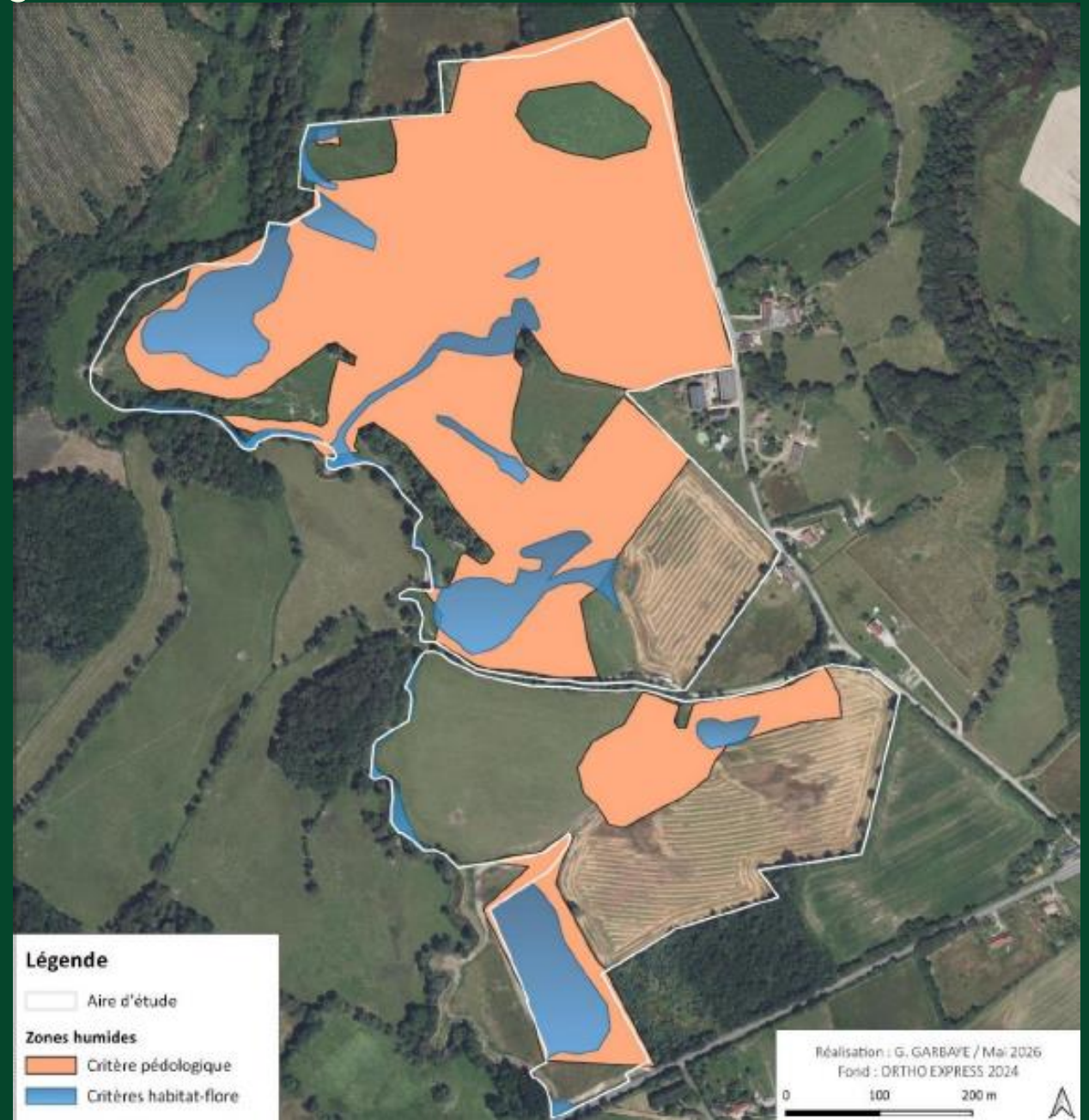
- M. GARBAYE Environnement et SOLER IDE
- Inventaires écologiques entre avril 2025 et avril 2026

ZONES HUMIDES

- Sur le critère floristique : 5 Ha
- Sur le critère pédologique : 25 Ha

Mesures envisagées

- Evitement strict des zones humides floristiques, zones écologiques à haute fonctionnalité
 - Evitement en grande partie de la zone humide pédologique
- Impact < 1Ha de surface → Projet soumis à une déclaration Loi sur l'eau
- Aménagement des pistes en concertation avec le SDIS87



Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Résultats de l'étude d'impact - Faune

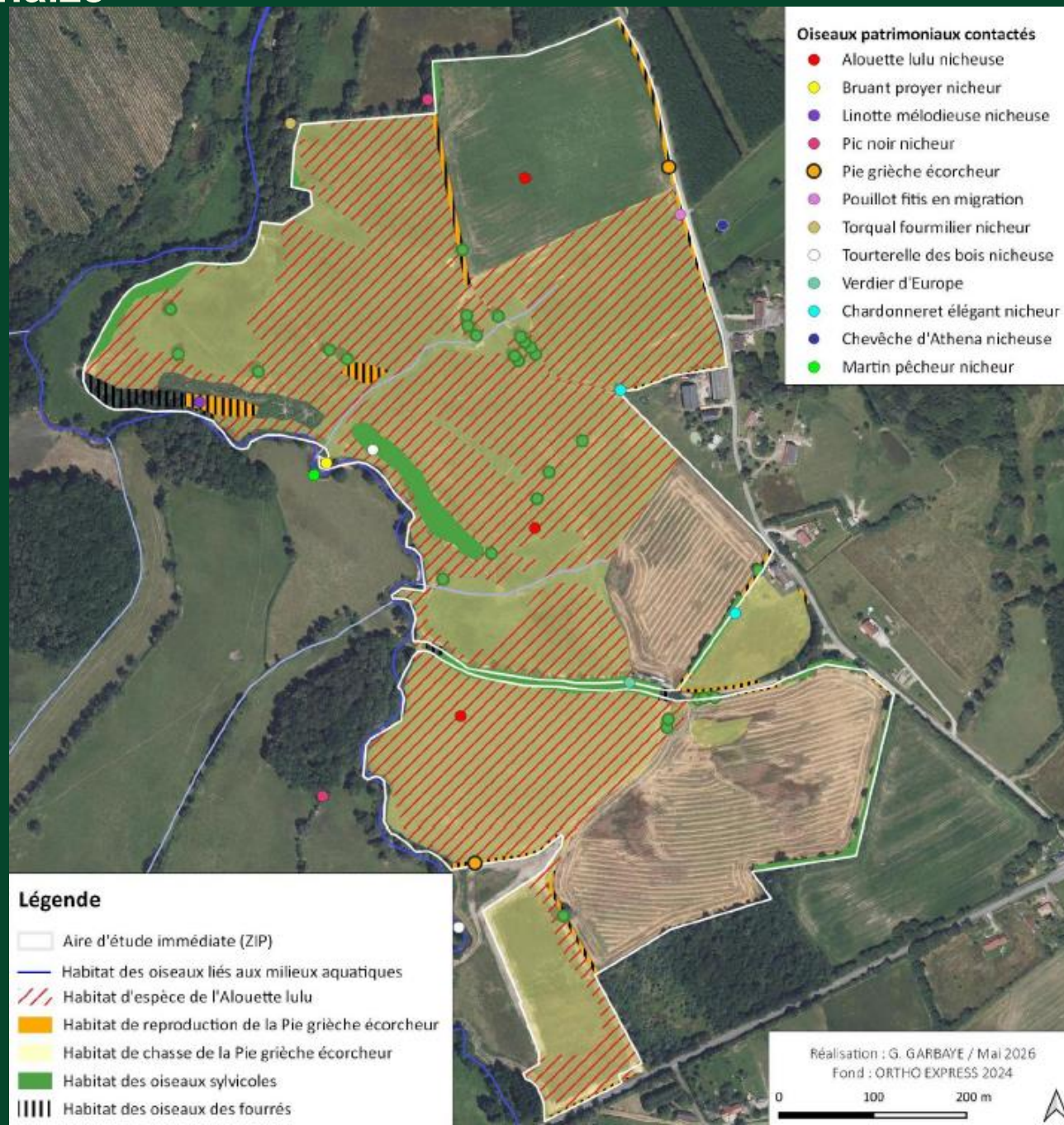
AVIFAUNE

- **L'Alouette lulu** : avait commencé à nicher en 2025 dans la culture intensive Nord-Est (la croissance du Tournesol l'a obligé à abandonner la parcelle).
- **La Pie Grièche écorcheur** : culture pour habitat de chasse
- **La Linotte mélodieuse** : présente dans les fourrés à l'Ouest

→ **Enjeu local : modéré**

Mesures envisagées

- Agrandissement de l'inter-rang pour préserver les habitats: 7,5m
- Evitement total des zones boisées et préservation des haies



Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Résultats de l'étude d'impact - Faune

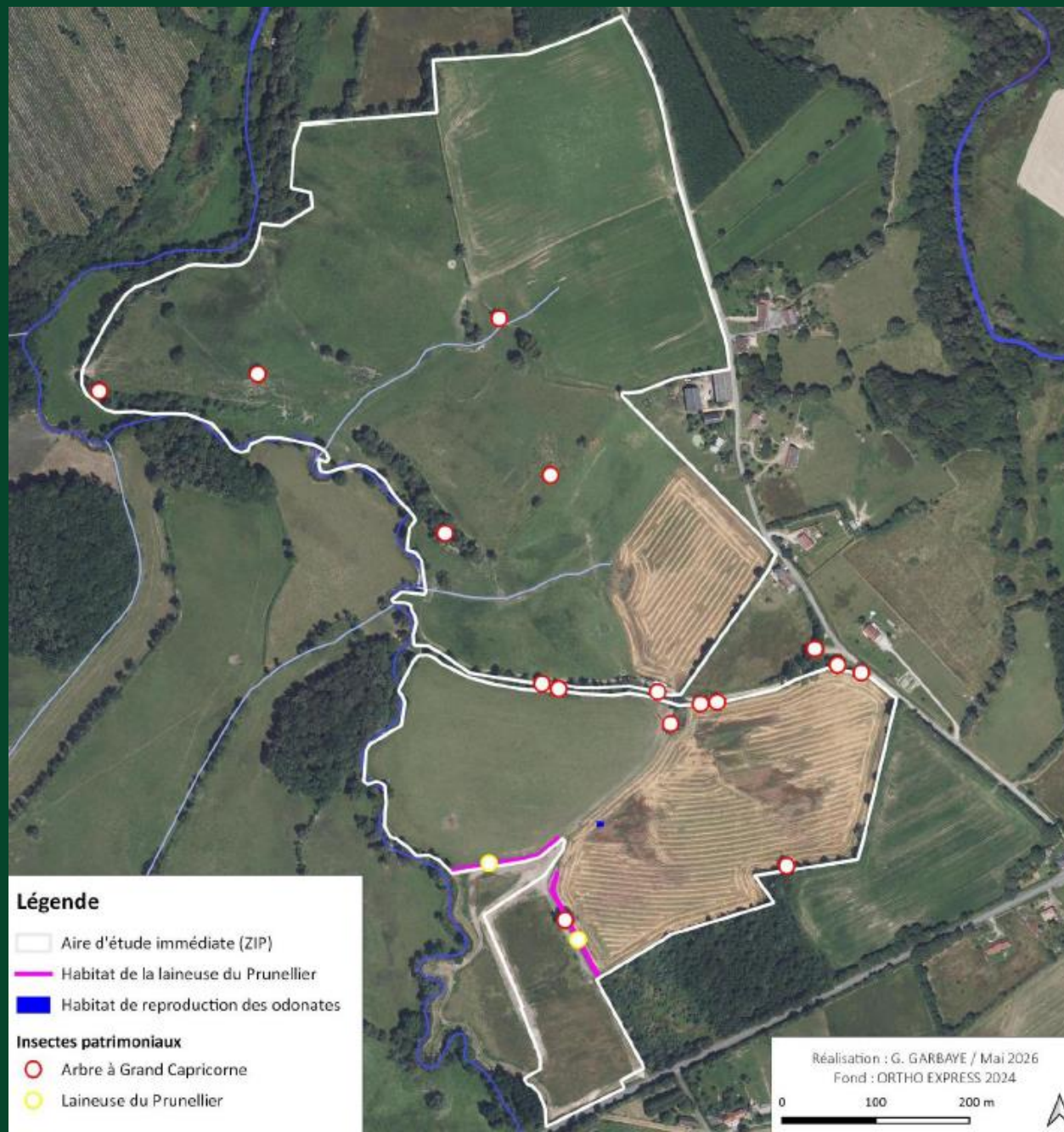
INSECTES

Espèces patrimoniales

- **Grand capricorne**
- **Laineuse du Prunellier**

Mesures envisagées

- Conservation des boisements, haies existantes et des arbres isolés à enjeu



Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Résultats de l'étude d'impact - Faune

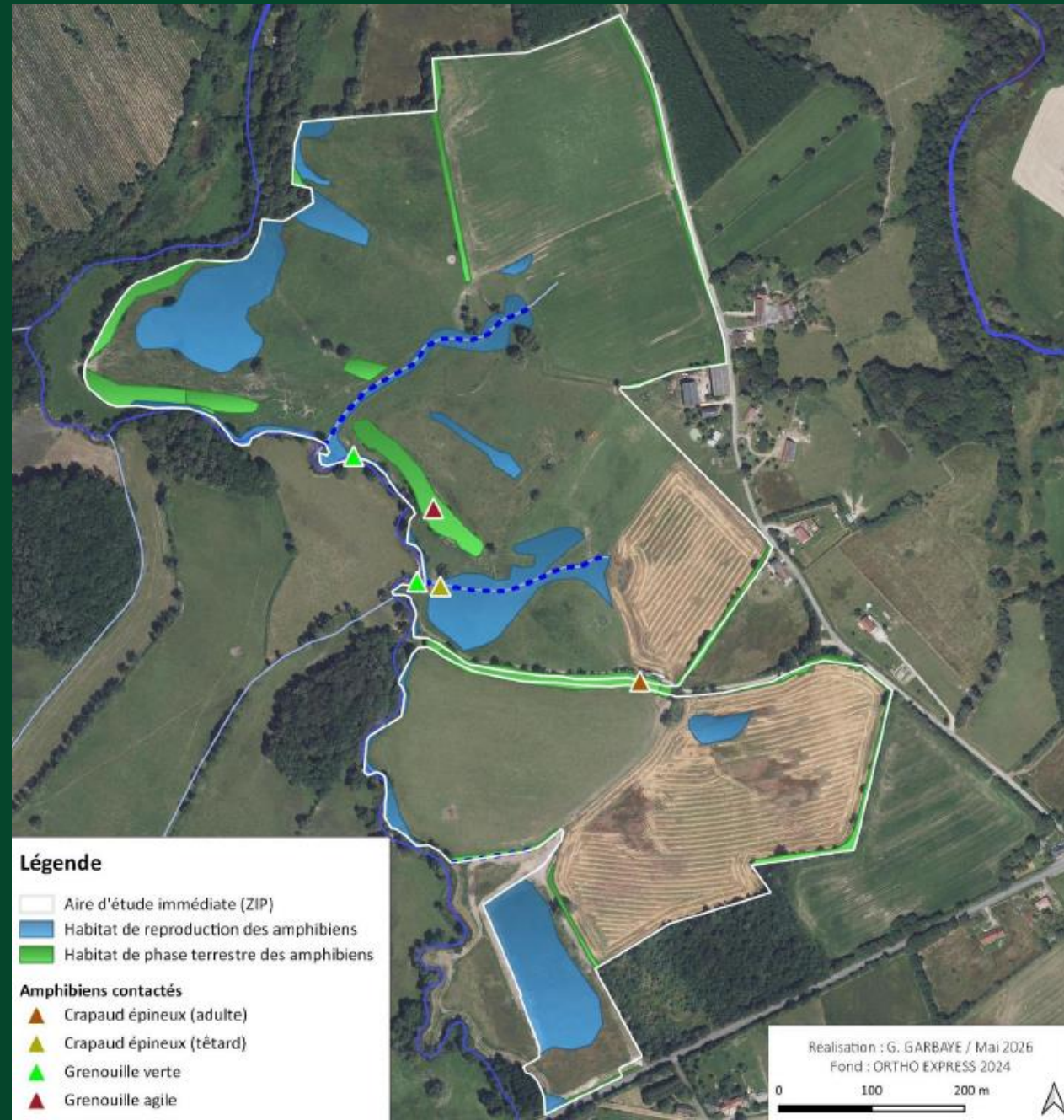
AMPHIBIENS

Espèces observées

- **Crapauds épineux**
- **Grenouille verte**

Mesures envisagées

- Habitat de reproduction correspond aux zones humides floristiques, un évitement total est prévu
- Eloignement du cours d'eau à l'ouest, à minima de 20m



Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Résultats de l'étude d'impact - Faune

MAMMIFERES

Espèces patrimoniales observées :

- **La Loutre d'Europe**
- Cette espèce, dont la présence est connue sur la Benaize, a été filmée par un piège photo dans le Glévert au droit du site ;
- Plan National d'Action

Mesures envisagées

- Evitement strict, avec un éloignement du cours d'eau à l'ouest, à minima de 20m



Légende

- Aire d'étude immédiate (ZIP)
- Corridor aquatique favorable à la Loutre d'Europe et au Castor d'Eurasie

Mammifère patrimonial

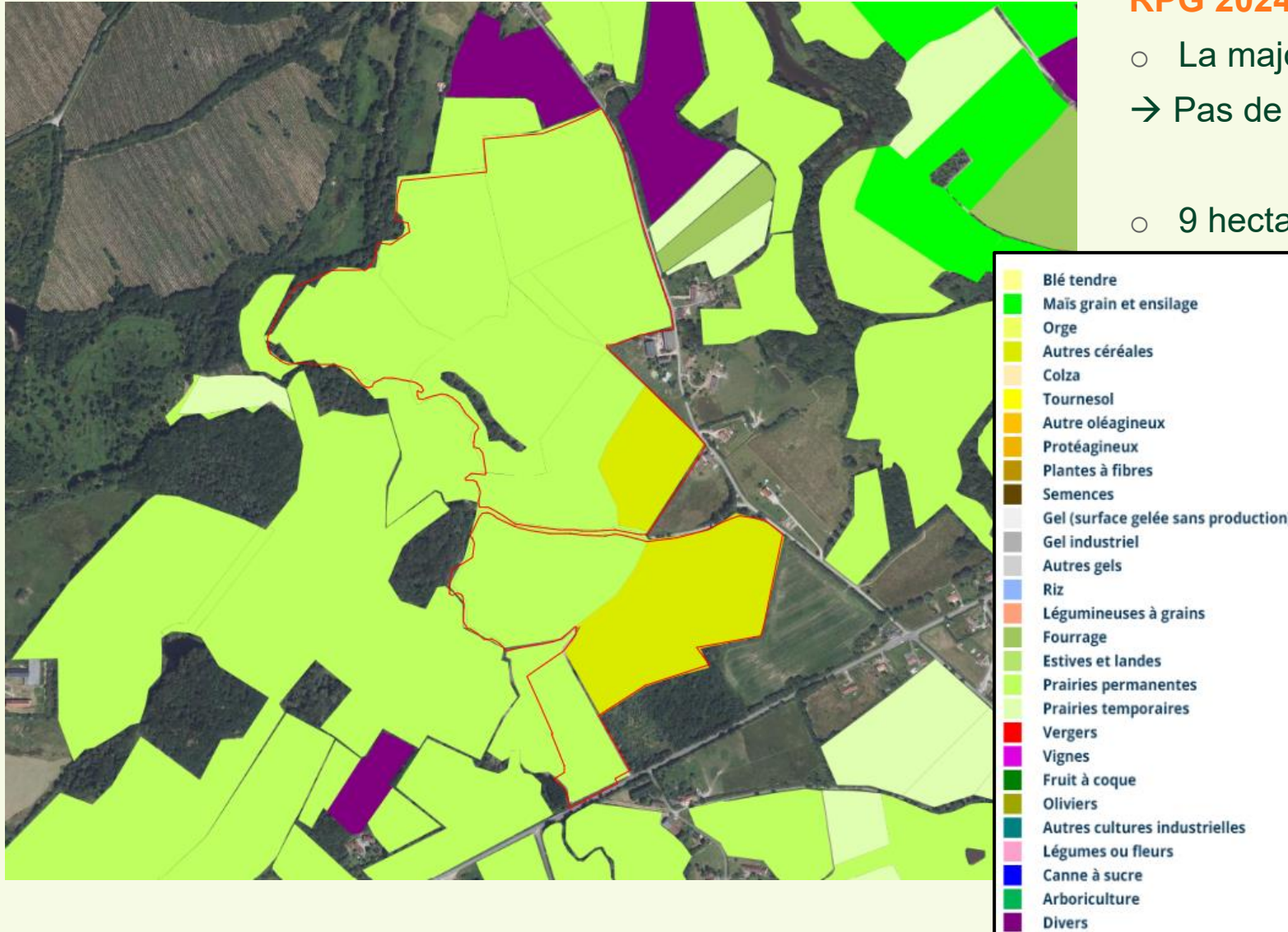
- Loutre d'Europe (contact par piège photographique)

Réalisation : G. GARBAYE / Mai 2026
Fond : ORTHO EXPRESS 2024

0 100 200 m

Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Volet agricole



RPG 2024 :

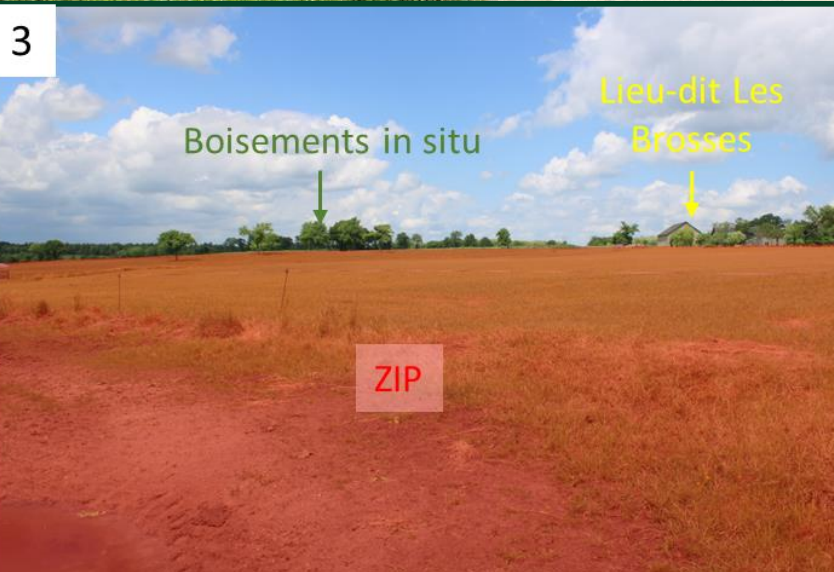
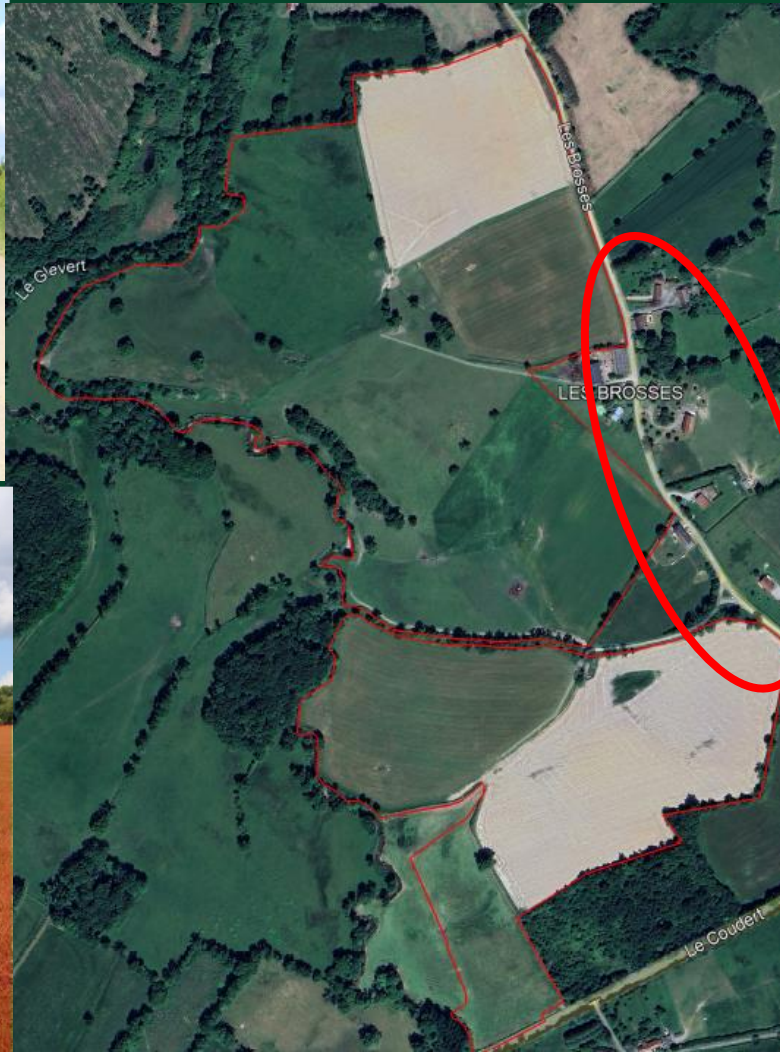
- La majorité du site en Prairie permanente
→ Pas de changement de vocation du site
- 9 hectares en céréales, effectue des rotations

Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Enjeux patrimoniaux et paysagers

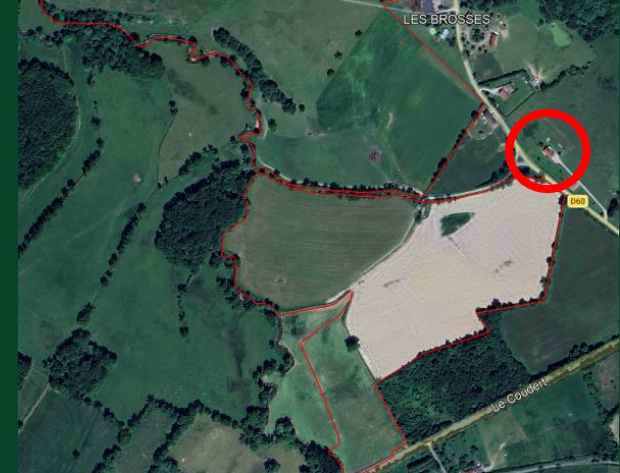
Contexte paysager du projet :

- Agricole, topographie légèrement vallonnée
- Pourtour des parcelles : bocages, haies à conserver et renforcer
- Habitations du lieu-dit « Les Brosses » → Préconisations particulières



Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Enjeux patrimoniaux et paysagers



Aménagement paysager :

- Suppression de toute la partie est de l'îlot au sud

Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Enjeux patrimoniaux et paysagers

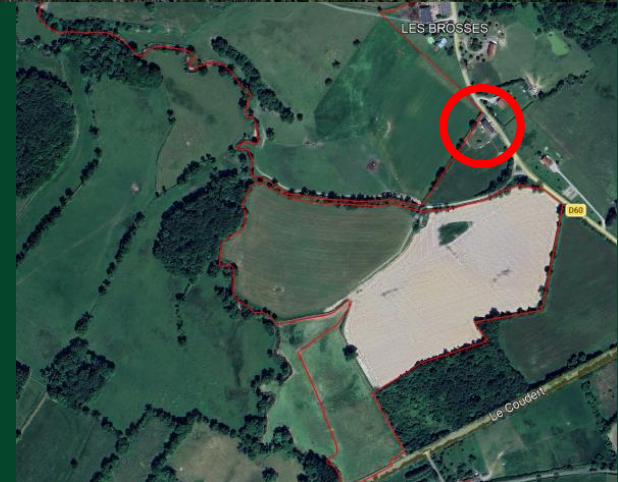


Aménagement paysager :

- Suppression de toute la partie est de l'îlot au sud et des tables PV les plus proches au nord
- Implantation d'une haie traversante

Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Enjeux patrimoniaux et paysagers



Aménagement paysager :

- Suppression des tables les plus proches, recul vers l'ouest
- Implantation d'une haie en limite de propriété

Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Enjeux patrimoniaux et paysagers



Aménagement paysager :

- Suppression des tables les plus proches, recul vers l'ouest
- Implantation d'une haie en limite de propriété

Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Raccordement

Hypothèses de raccordement

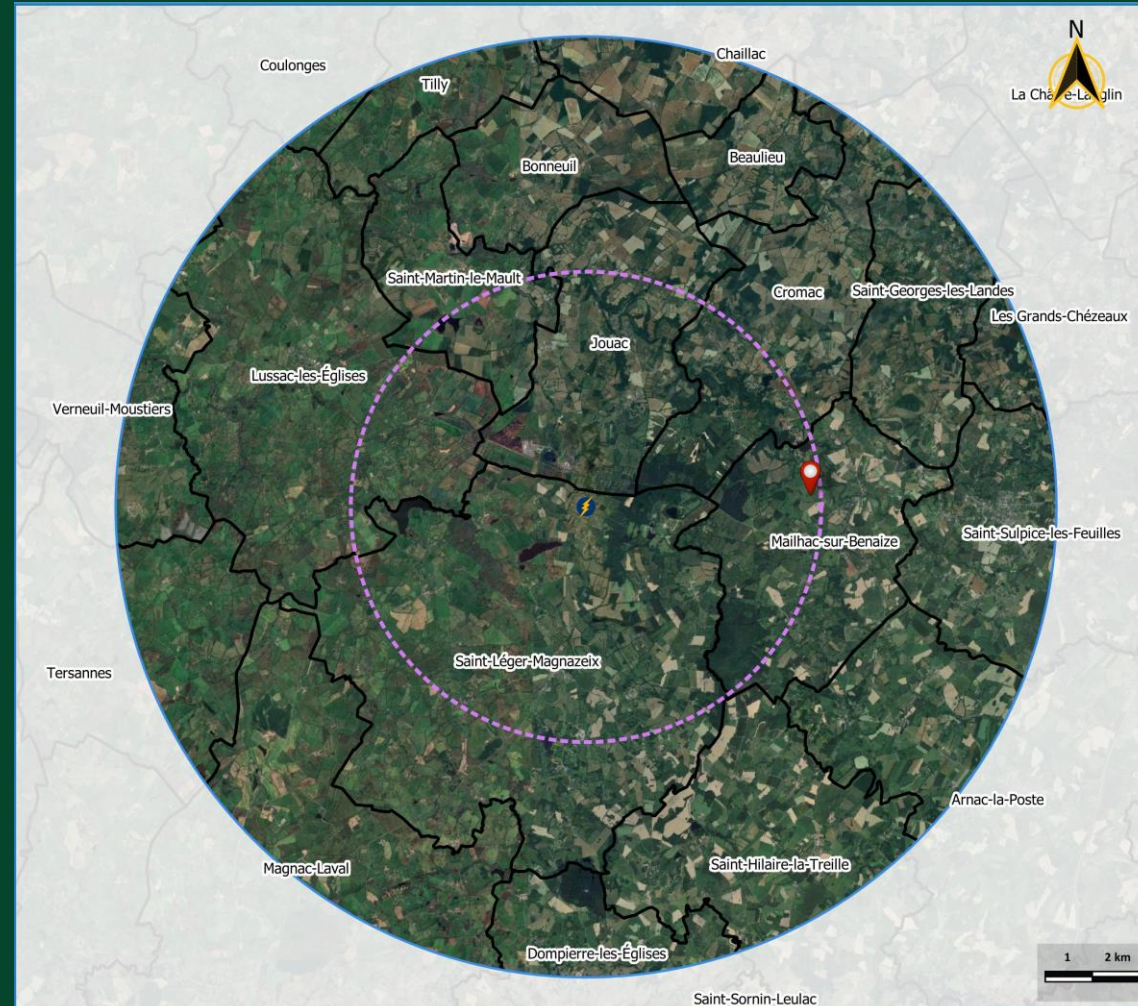
Poste Source MAGNAZEIX

- Situé à 6 km par la route

Opportunité de raccordement au futur Poste

Source privé de MEXENS

- Sera situé à Foulventour (St Hilaire la Treille)
- Raccordement d'une grappe de projets en Vienne / Haute Vienne



Centrale Agrivoltaïque

Mailhac-sur-Benaize -
87160

Zone d'étude

Zone d'étude

- Localisation du site
- Zone située à 5km du poste source
- Zone située à 10km du poste source

Limite administrative

- Limite de commune

Données électriques

- Poste source : Magnezeix



Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Compatibilité avec les documents d'urbanisme

PLUI CCHLEM

- Le PLUi est annulé par le TA en 2025
→ le RNU est par défaut en vigueur sur la commune de Mailhac-sur-Benaize

Le RNU autorise :

"les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole" (art L111-4 CU), dont relèvent les installations agriPV au sens du code de l'énergie (L111-27 CU)

Dispositions de la loi APER qui prévoient que « sont considérées comme nécessaires à l'exploitation agricole, pour l'application des articles L111-4, L151-11 et L161-4 du présent code, les installations agrivoltaïques au sens de l'article L. 314-36 du code de l'énergie » (art. L. 111-27 du code de l'urbanisme)



Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

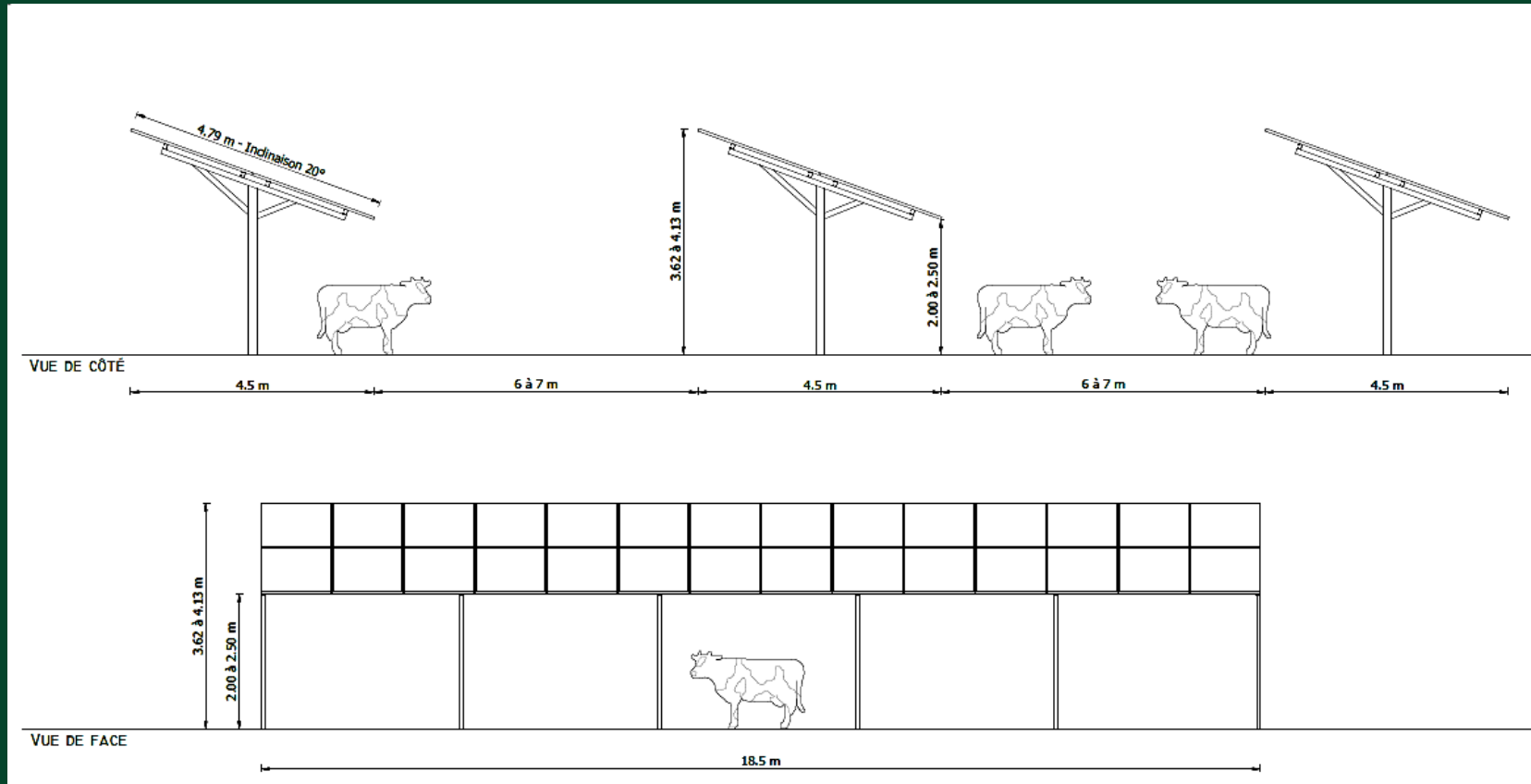
La technologie du projet

Caractéristiques du projet agrivoltaïque

- Continuité d'un élevage existant
- Type d'élevage : Bovin
- Structures fixes

Recommandations :

- Ne pas dépasser 30% de la SAU globale
- Viser 1 UGB/ha
- Posséder d'autres parcelles pour le pâturage



Taux de couverture (GCR) : max de 40%

Schéma standard :

- Inter-rang : 7,5m
- Hauteur de table : 3,62m à 4,13m // Bas de table : 2m à 2,5m
- Inclinaison 20° -> surface projetée sous panneaux de 4,5m

Préconisations respectées :

Respect charte SDIS87

- Voierie int principale: 5m
- Voierie int secondaire : 3m
- Bâches incendie -> 3 sur site

Aménagement des pistes validé avec le SDIS

Séquence ERC :

- Préservation de toutes les haies
- Evitement strict des ZH floristiques
- **Impact ZH pédologique de 0,3ha (VS 25ha inventoriés)** (comptabilisation d'après la méthodologie de la DDT87)

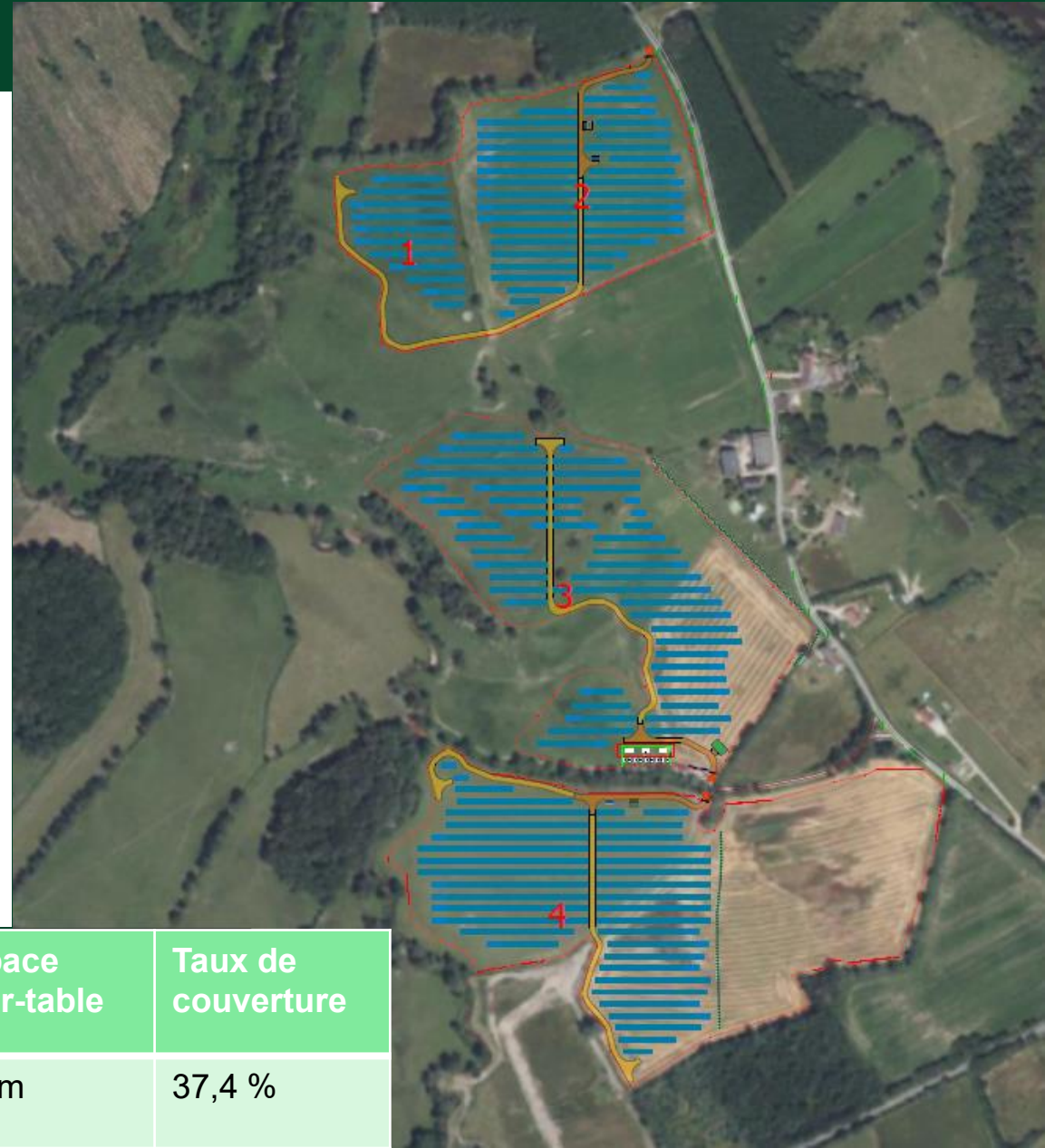
Aménagements paysagers :

- Suppression des installations à l'est de l'îlot sud
- Retrait vers l'ouest des structures au centre
- Placement stratégique des postes / citernes
- Haies

Type modules	Puissance u module	Puissance totale centrale	Espace Pieux à Pieux	Espace Inter-table	Taux de couverture
2V	650 Wc	11,8 MWc	12 m	7,5 m	37,4 %

Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

La technologie du projet – Version en cours de finalisation



Préconisations respectées :

Respect charte SDIS87

- Voierie int principale: 5m
- Voierie int secondaire : 3m
- Bâches incendie -> 3 sur site

Aménagement des pistes validé avec le SDIS

Séquence ERC :

- Préservation de toutes les haies
- Evitement strict des ZH floristiques
- **Impact ZH pédologique de 0,3ha (VS 25ha inventoriés)** (comptabilisation d'après la méthodologie de la DDT87)

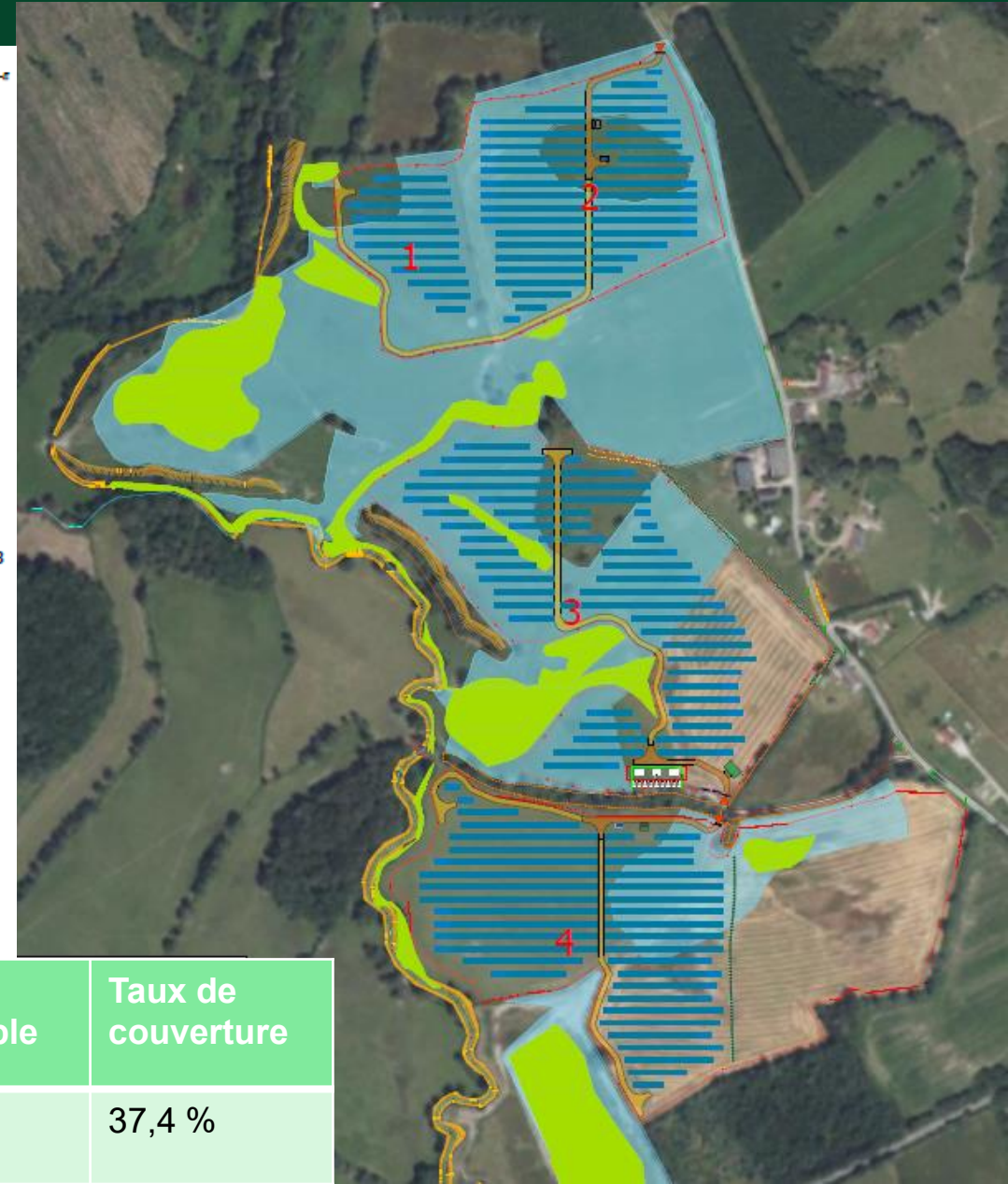
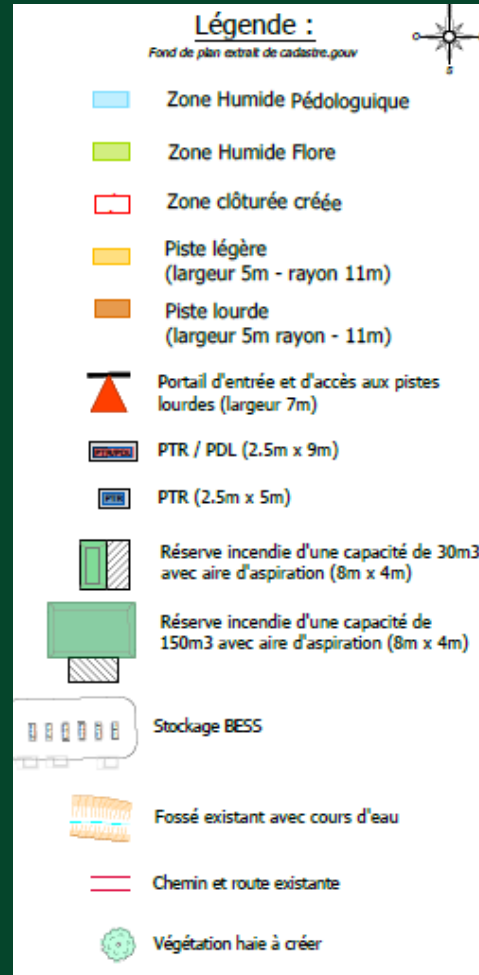
Aménagements paysagers :

- Suppression des installations à l'est de l'îlot sud
- Retrait vers l'ouest des structures au centre
- Placement stratégique des postes / citernes
- Haies

Type modules	Puissance u module	Puissance totale centrale	Espace Pieux à Pieux	Espace Inter-table	Taux de couverture
2V	650 Wc	11,8 MWc	12 m	7,5 m	37,4 %

Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

La technologie du projet – Version en cours de finalisation



Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

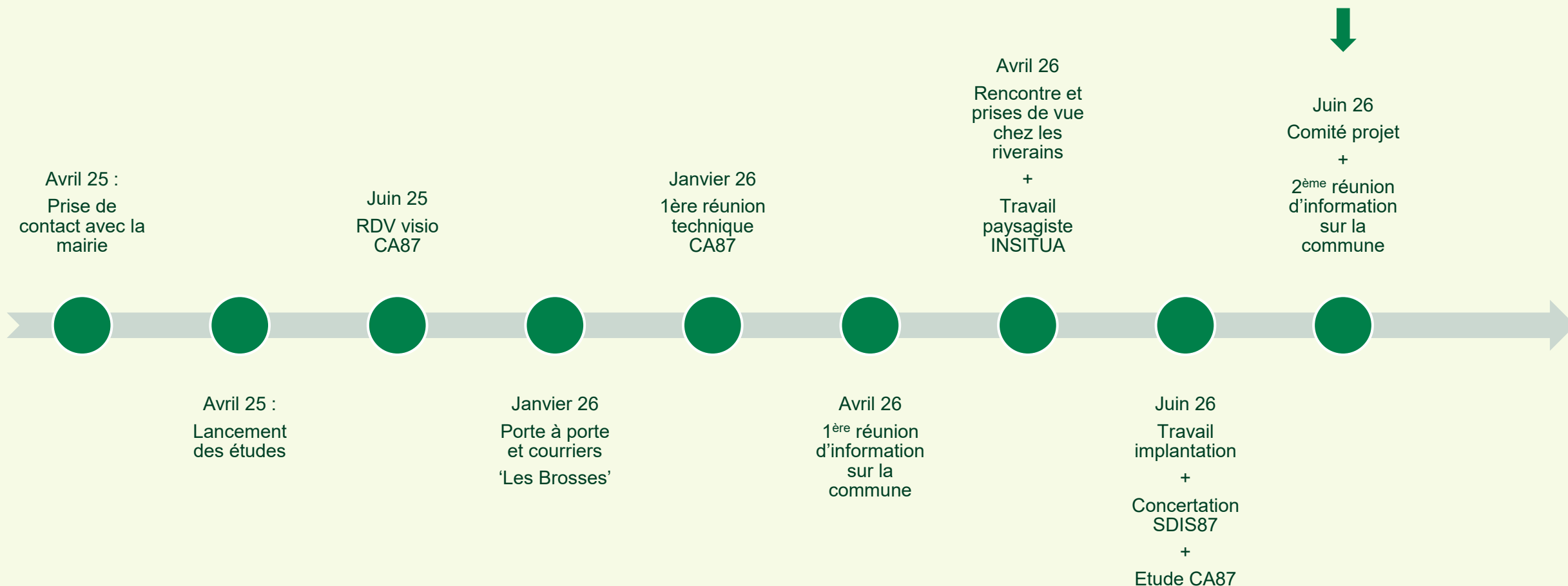
Conclusions

Le projet agrivoltaïque répond à plusieurs objectifs :

- **Fournir un service pour l'activité agricole** : en améliorant les conditions climatiques sous les panneaux, le projet permettra d'améliorer le bien-être animal pour les bovins en pâture, de limiter le stress hydrique sur la parcelle, et favorisera donc l'adaptation de l'activité agricole au changement climatique.
- **Participer à la transition et à l'autonomie énergétique du territoire** : le parc agrivoltaïque permettra à la commune et plus globalement au territoire de disposer d'une électricité renouvelable et produite localement. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans les objectifs de développement des énergies renouvelables, aussi bien au niveau régional que national.
- **Contribuer à l'économie du territoire** : du fait de la fiscalité liée au projet, le département, la communauté de communes et la commune percevront des retombées économiques. Avec ces retombées économiques, des actions pourront être entreprises pour renforcer le dynamisme économique de la commune et également pour mettre en place de nouveaux services pour les habitants.
- **Apporter des bénéfices pour l'environnement** : en produisant une énergie 100% renouvelable, le projet photovoltaïque permettra de diminuer le recours aux énergies fossiles pour produire de l'électricité. Des émissions de CO2, gaz à effet de serre aggravant le changement climatique, seront évitées.

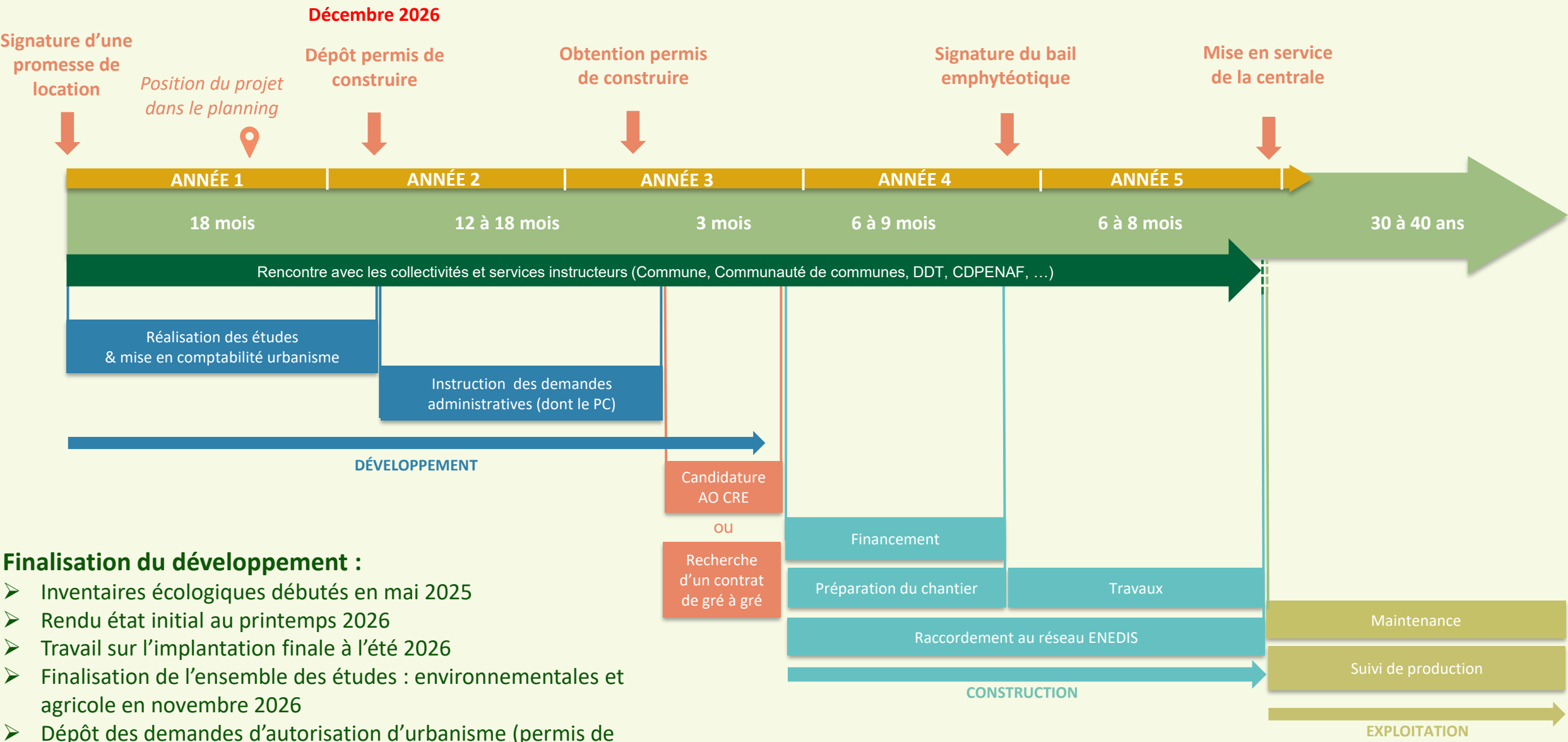
Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Historique des concertations autour du projet



Le projet agrivoltaïque de Mailhac-sur-Benaize

Calendrier prévisionnel



Finalisation du développement :

- Inventaires écologiques débutés en mai 2025
- Rendu état initial au printemps 2026
- Travail sur l'implantation finale à l'été 2026
- Finalisation de l'ensemble des études : environnementales et agricole en novembre 2026
- Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire) en décembre 2026

Merci !

CONTACT

Louison LEPAUX-CROCHET

louison.lepauxcrochet@mexens.com

06 61 44 96 46

www.techniquesolaire.com

www.techniquesolaire.com